

PROCES VERBAL

SEANCE N°05 du CONSEIL MUNICIPAL du 17 juillet 2014 à 20 h 00

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire le 17 juillet 2014 sous la Présidence de Monsieur Daniel SACQUARD, Maire de la Commune, a pris les décisions suivantes :
Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien HUGUENIN.
Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 10 juillet 2014.

Appel des membres du Conseil Municipal :

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

Membres en exercice : 27 ;
Membres présents : 19 puis 20 à l'arrivée de Madame LOPEZ à 20h36 (avant le vote du point n°06) ;
Votants : 26.

Absent(s) excusé(es) avec pouvoir(s) de vote :

- Madame MONTESINOS qui donne pouvoir à Monsieur GESTER ;
- Madame VILLAUME qui donne pouvoir à Madame MAISON ;
- Monsieur BAUER qui donne pouvoir à Madame DOUCHE ;
- Monsieur GROSJEAN qui donne pouvoir à Monsieur DEMURGER ;
- Monsieur LECOMTE qui donne pouvoir à Monsieur WARY ;
- Monsieur VINCENT qui donne pouvoir à monsieur AUDINOT ;
- Madame LOPEZ qui donne pouvoir à Madame CHARRIERE pour la seule durée de son absence.

Absent(s) excusé(es) sans pouvoir(s) de vote :

- Monsieur MANGEL.

Modalités de vote :

En application de l'article L.2121-21 du Code de Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que, sauf décision contraire à intervenir au cours d'un vote spécifique, le vote des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance aura lieu au scrutin public. Le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Même lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret auxdites nominations ou présentations.

Il est en outre rappelé que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent :

Monsieur le Maire rappelle le contenu du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014 et demande s'il y a des observations à son sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 20 juin 2014.



Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été informé dans la convocation à la présente séance des délégations auxquelles elle a eu recours et qui sont rapportées ci-dessous (sans lecture en séance) :

Article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendu applicable par la délibération n°429/01/05 du 29 mars 2014 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite des marchés d'un montant arrêté à 100 000.00 € HT :

- Fourniture de cailloux pour l'aménagement de la stèle de Noiregoux :
BIGMAT pour un montant 1 837,92 € TTC ;
- Fourniture de Fioul GNR pour les Ateliers Municipaux :
DUCHENE NEGOCE pour un montant 1 387,50 € TTC ;
- Fourniture de corbeilles de propreté :
LEGALLAIS pour un montant 1 511,76 € TTC ;
- Prestations d'aménagement d'accès personnes à mobilité réduite au préau de Fallières :
KUNTZ TP pour un montant de 2 530,00 € TTC ;
- Prestations d'entretien des espaces verts pour la 2^{ème} intervention 2014 dans le cadre des marchés pluriannuels :
Lot 1 : ESAT Les ateliers du Bois Joli pour un montant de 355,20 € TTC,
Lot 2 : IDVERDE (ex ISS) pour un montant de 827,42 € TTC,
Lot 3 : SARL JOANNES pour un montant de 1 661,83 € TTC ;
- Travaux de mise en place d'une clôture pour la Maison d'Assistantes Maternelles 7 rue des Ravines :
Pascal CAGNIN pour un montant de 2 882,40 € TTC ;
- Travaux dans les établissements scolaires du 1^{er} Degré - Programme 2014 :
Lot n°1 - Revêtements des sols :
EUROPE REVETEMENTS pour un montant de 17 927,40 € TTC,
Lot n°2 - Couverture-Isolation-faux Plafonds :
VOSGES CHARPENTE pour un montant de 14 486,63 € TTC,
Lot n°3 - Peinture :
SARL MPR pour un montant de 14 922,00 € TTC,
Lot n°4 - Menuiserie :
Infuctueux.
- Enduits monocouche - Programme 2014 :
STPI pour un montant de 2.04 € HT le m² soit un total de 73 317.62 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Adhésions au Syndicat Mixte Départemental pour l'Assainissement Non Collectif dans les Vosges (SDANC) ;
 2. Adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes dans le département des Vosges (SMIC) ;
 3. Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (SMDEV) - Proposition d'adhésion de la Commune à la compétence optionnelle « éclairage public » pour la période 2015/2018 ;
 4. Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires - Refonte des plannings des agents communaux et modifications de postes ;
 5. Autorisation à donner au Maire pour la signature d'une convention de servitudes au profit d'ERDF dans le cadre d'un renforcement du réseau BTA Bénipré - Derrière Chaumont ;
 6. Rapport sur la qualité et le prix des services communaux de l'eau et de l'assainissement - Année 2014 ;
- Questions diverses.



01 - Adhésions au Syndicat Mixte Départemental pour l'Assainissement Non Collectif dans les Vosges (SDANC) :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes d'adhésion au SDANC des Vosges des Communes listées ci-dessous acceptées à l'unanimité par le Comité Syndical en date du 27 mai 2014 :

- BIECOURT (91 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
- BLEMEREY (19 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
- FRENELLE LA GRANDE (132 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
- FRENELLE LA PETITE (54 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
- OELLEVILLE (288 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
- SAINT PRANCHER (75 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
- TOTAINVILLE (131 habitants - Canton de MIRECOURT).

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les demandes d'adhésion des Communes et syndicats listés ci-dessous :
 - BIECOURT (91 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
 - BLEMEREY (19 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
 - FRENELLE LA GRANDE (132 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
 - FRENELLE LA PETITE (54 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
 - OELLEVILLE (288 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
 - SAINT PRANCHER (75 habitants - Canton de MIRECOURT) ;
 - TOTAINVILLE (131 habitants - Canton de MIRECOURT).

au Syndicat Mixte Départemental pour l'Assainissement Non Collectif (SDANC).dans les Vosges.

02 - Adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes dans le département des Vosges (SMIC) :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes d'adhésion au SMIC des Vosges des organismes listés ci-dessous acceptées à l'unanimité par le Comité Syndical en date du 22 mai 2014 :

- SIVU des Écoles Vair (siège RAINVILLE) ;
- SI d'Assainissement de la région de NOMEXY.

Avec ces demandes, le SMIC compterait 510 collectivités adhérentes (455 communes et 55 groupements de communes).

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les demandes d'adhésion SIVU des Écoles Vair (siège RAINVILLE) et du SI d'Assainissement de la région de NOMEXY ;

au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC) des Vosges.

03 - Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (SMDEV) - Proposition d'adhésion de la Commune à la compétence optionnelle « éclairage public » pour la période 2015/2018 :

Suite à la proposition reçue du SMDEV, Monsieur le Maire demandera au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'adhérer à la compétence optionnelle « éclairage public » pour la période 2015/2018.

Une telle décision conduirait à transférer au Syndicat pour la période considérée la totalité de la compétence en matière d'éclairage public, à savoir l'investissement et l'entretien d'une manière liée et indissociable.

Le fonctionnement serait organisé par le Syndicat autour d'un marché pluriannuel à bons de commande comprenant en contrepartie d'une redevance annuelle fixe au point lumineux une maintenance préventive (« relampage » de tout le parc sur la durée du marché) puis l'entretien courant qui comprend :

- Le changement des ampoules ;
- La vérification électrique des installations,
- Le nettoyage des luminaires : vasque intérieur/extérieur + réflecteur,
- La vérification armoires de commande,
- La garantie des ampoules changées en début de marché lors du « relampage »,
- Le changement, le cas échéant, des appareillages (ballast, amorceur, condensateurs) et leur garantie.

Resteraient à la charge de la Commune : le remplacement des appareillages devenus défectueux ou obsolètes, les interventions suite à sinistre, ... le tout sur la base de bordereaux de prix arrêtés dans le marché précité.

Dans tous les cas de figure (transfert ou pas), l'électricité reste à notre charge.



En investissement, l'impact financier est nul car au lieu de demander 10% (environ) de subvention au Conseil Général et de se voir rembourser 15% par le Syndicat l'année suivante, ce dernier nous facturerait simplement 75% (environ) du coût desdits investissements.

Même si la compétence est juridiquement transférée, les décisions d'investissement resteraient néanmoins de fait à la Commune dans la mesure où le Syndicat n'aurait aucun intérêt à réaliser des travaux non demandés.

Le Syndicat n'engage d'ailleurs aucune démarche sans une délibération spécifique à chaque dossier.

Concrètement, il n'interviendrait pas dans les choix d'opportunité même s'il pourrait être amené à donner des recommandations (économie d'énergie, évolution réglementaire entraînant la disparition de certaines technologies notamment au mercure, ...). Les produits existants sur la Commune seraient évidemment respectés dans la limite des possibilités d'approvisionnement du fournisseur.

Nous resterions propriétaires du réseau qui serait simplement mis à disposition pendant le temps que durerait le transfert. Cependant les équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat pendant la durée du transfert appartiennent au Syndicat et en cas de retour de compétence à la Commune, ils sont mis à disposition de la Commune.

L'adhésion à une telle compétence n'induirait pas le transfert du bénéfice de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

À titre d'information, le marché actuel qui s'achève au 31/12/2014 regroupait 220 communes soit environ 26 000 points lumineux. Le montant de la redevance annuelle était de 12.50 € HT et l'entreprise retenue pour notre secteur était l'entreprise BOIRON groupée avec CITEOS.

SAINT-NABORD dispose à ce jour d'un parc d'environ 1135 points lumineux dont une cinquantaine au mercure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité sauf Madame FEHRENBACHER, le Conseil Municipal :

- **REFUSE** d'adhérer à la nouvelle compétence optionnelle « Éclairage public » pour la période 2015/2018.

04 - Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires - Refonte des plannings des agents communaux et modifications de postes :

Après avoir rappelé au Conseil Municipal sa délibération n° 429/48/01 du 18 décembre 2013 relative à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de SAINT-NABORD à la rentrée 2014 et qui a depuis été acceptée par l'Inspection de l'Éducation Nationale, Monsieur le Maire lui proposera d'en tirer les conséquences en ce qui concerne les plannings et le temps de travail des agents affectés aux services périscolaires.

En effet, les nouveaux rythmes rendront nécessaires la présence de nos agents pour assurer :

- les Nouvelles Activités Périscolaire (NAP anciennement appelées TAP) en partenariat avec des intervenants extérieurs dans le cadre d'activités spécifiques,
- la surveillance du bus des matins et midis du mercredi,
- de nouveaux créneaux de garderie le mercredi (matin et midi),
- des temps de ménage supplémentaires liés au mercredi et à la nécessité de libérer plus tôt les restaurants scolaires pour les NAP.

La majorité de ces temps de travail supplémentaires serait compensée par des réaménagements des temps actuellement ou rendus disponibles mais certains temps de travail devraient être augmentés et donc les postes correspondants transformés comme proposé ci-dessous :

Postes fermés	Durée	Nbre	Postes ouverts	Durée	Nbre	Date d'effet
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 21.5/35 ^{ème}	1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 26/35 ^{ème}	1	01/09/2014
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 17.5/35 ^{ème}	1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 18/35 ^{ème}	1	01/09/2014
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 27.5/35 ^{ème}	1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 28/35 ^{ème}	1	01/09/2014
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 27.5/35 ^{ème}	1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 28/35 ^{ème}	1	01/09/2014

Le Comité technique Paritaire a été consulté à ce sujet lors de sa réunion du 15 juillet 2014 et a émis un avis favorable.

Le tableau des emplois serait modifié en conséquence.



Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal, validée par le Comité Technique Paritaire du 15 juillet 2014, comme suit :

Transformations de postes :

Postes fermés	Durée	Nbre	Postes ouverts	Durée	Nbre	Date d'effet
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 21.5/35 ^{ème}	1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 26/35 ^{ème}	1	01/09/2014
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 17.5/35 ^{ème}	1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 18/35 ^{ème}	1	01/09/2014
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 27.5/35 ^{ème}	1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 28/35 ^{ème}	1	01/09/2014
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 27.5/35 ^{ème}	1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	TNC - 28/35 ^{ème}	1	01/09/2014

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces y relatives.

Tableau des emplois mis à jour au 1^{er} septembre 2014 :

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE A, B ou C	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1	0
Directeur Général des Services	A	1	1	0
SECTEUR ADMINISTRATIF		8	8	0
Attaché	A	2	2	0
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	0
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0
SECTEUR TECHNIQUE		32	31	12
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B	3	3	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	7	7	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe (21/35 ^{ème})	C	1	1	1
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème})	C	2	2	0
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe (32/35 ^{ème})	C	1	1	1
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe (26/35 ^{ème})	C	1	1	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	C	4	3	0
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (32/35 ^{ème})	C	2	2	2
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (29/35 ^{ème})	C	1	1	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (28/35 ^{ème})	C	2	2	2
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (26/35 ^{ème})	C	1	1	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (21/35 ^{ème})	C	1	1	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (20/35 ^{ème})	C	1	1	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe (18/35 ^{ème})	C	1	1	1
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	0
Agent de Maîtrise	C	1	1	0
SECTEUR SOCIAL		6	5	0
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} classe	C	5	4	0
SECTEUR ANIMATION		1	1	0
Adjoint d'Animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
POLICE MUNICIPALE		1	1	0
Brigadier Chef Principal	C	1	1	0
TOTAL GÉNÉRAL		49	47	12



05 - Autorisation à donner au Maire pour la signature d'une convention de servitudes au profit d'ERDF dans le cadre d'un renforcement du réseau BTA Bénipré - Derrière Chaumont :

Monsieur DEMURGER, Adjoint aux Travaux, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d'un renforcement du réseau BTA Bénipré - Derrière Chaumont, la Commune est sollicitée pour l'obtention d'une autorisation de passage dans la mesure où il est prévu le remplacement d'un poteau béton en limite de la parcelle communale cadastrée B129.

Les caractéristiques principales de la servitude envisagée sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

N° de convention	Motif	Parcelles	Lieu-dit	Principales contraintes
A06 n°03	Remplacement d'un support par un nouveau support béton en limite	B129	Bénipré	Emprise au sol <1.40 m ² . Passage de conducteurs aériens sur environ 25 mètres.

Cette convention serait consentie à titre gratuit.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte authentique devant Maître FRANTZEN-BONTEMPS, notaire à MIRECOURT, conférant à ERDF cette servitude sur la parcelle cadastrée section B, n° 129 au lieu-dit « Bénipré ».

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique pour régulariser la convention de servitude précitée pour l'implantation d'équipements électriques au profit d'ERDF devant le notaire désigné par cette dernière qui en supportera seule les frais ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour faire la pleine application des présentes dispositions.

06 - Rapport sur la qualité et le prix des services communaux de l'eau et de l'assainissement - Année 2013 :

Monsieur le Maire présentera aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics Municipaux d'eau potable et d'assainissement pour 2013 dont le texte est joint aux présentes et leur demandera leurs éventuelles observations.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation à l'Assemblée Délibérante d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics Municipaux d'eau potable, d'assainissement.

Puis, Monsieur DEMURGER donne lecture des rapports préparés par les services communaux, concernant le Service des Eaux, le Service de l'Assainissement de l'exercice 2013 (joints en annexe).

Enfin, Monsieur le Maire invite à faire part de ses remarques.

Arrivée de Madame LOPEZ à 20h36.



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE DES EAUX
Année 2013**

COMMUNE DE SAINT-NABORD

JUIN 2014



1 - NOTE LIMINAIRE :

- Nature du service : captage, adduction, stockage et distribution de l'eau sur le territoire de SAINT-NABORD
- Mode de gestion du service : gestion directe avec budget annexe soumis à la nomenclature comptable M 49.

2 - INDICATEURS TECHNIQUES :

- Nombre d'habitants : **4351** (dernier recensement).
- Nombre d'habitants desservis par le réseau d'eau potable : environ **4200-4250**
- Capacité d'accueil touristique : **négligeable et sans incidence.**
- Ressources :

Les ressources sont composées majoritairement de captages de sources (15 sources situées sur 13 emplacements) et d'un puits en nappe sis au lieu-dit « La prairie ».

Les captages sont répartis sur l'ensemble du territoire (cf. plan annexe sources et réservoirs). De plus, ils sont souvent regroupés et collectés par une seule canalisation aux réservoirs, d'où une impossibilité de préciser les volumes prélevés par captage mais par groupe de captages et comptabilisés sur les sites des réservoirs selon les volumes 2013 ci-après :

- . Captages des Ruines et captage de l'Etang : 32 983 m³
- . Captages de Grésifaing (3) et des Arpents : 103 229 m³
- . Captages des Chavannes, de Hautmantarde et de La Basse des Eaux (3) : 53 171 m³
- . Captages des Vieux Prés (3) et des Prés du Joux : 121 024 m³
- . Puits de La Prairie : 31 803 m³

Le dernier captage de la Basse des Eaux (CLAVIER), dont les travaux de raccordement ont été effectués fin 2007, a fait l'objet en 2010 d'une étude de définition des périmètres de protection. Cette étude a été soumise à l'avis de l'hydrogéologue agréé au 1^{er} semestre 2011 et des prestations d'établissement des états et plans parcellaires ont été confiés à un géomètre qui a fourni les dossiers nécessaires à l'ouverture d'une procédure d'utilité publique au printemps 2012. Cette procédure sera lancée à l'automne prochain avec les services de l'ARS dès que leur dossier sera totalement élaboré.

Par ailleurs, l'eau du puits de la Prairie présentant parfois une mauvaise qualité (turbidité occasionnelle et présence d'arsenic légèrement au-dessus de la limite), des travaux permettant de prélever de l'eau du site de Fallières pour alimenter le site de Grately en mélange dilué ont été effectués à l'automne 2013, ce qui a permis de réduire le taux d'arsenic et d'éviter la turbidité occasionnelle.

- Informations sur le fonctionnement :



L'eau est stockée dans 5 groupes de réservoirs couplés à des unités de traitement où elle est neutralisée (redressement du PH) et chlorée. Les éléments d'accès de certains sites (portes, échelles ...) ont été remplacés en 2011 pour une meilleure sécurité, les sites restant seront équipés prochainement. De plus, deux réservoirs intermédiaires qui n'étaient plus utilisés depuis de nombreuses années du fait de leur décrépitude, ont été démolis en 2012.

Les installations (stockage, traitement, pompage) sont reliées à un système de télégestion, renouvelé récemment, permettant de répertorier de nombreuses données dont les incidents survenus, les volumes distribués, etc. La communication entre les sites et le PC se fait par système radio au lieu de lignes téléphoniques, ce qui est plus sécurisant (pas d'interruption de lignes) et moins onéreux en fonctionnement, et il a été rajouté une protection parafoudre sur l'ensemble des sites.

De plus, des visites régulières de ces installations sont effectuées par le personnel du service des eaux.

Par ailleurs, dans le cadre du plan Vigipirate, un plan communal de sauvegarde a été mis en place. Ce document fait l'objet de mises à jour si le besoin s'en fait sentir.

L'eau est comptabilisée chez chaque abonné par des compteurs de \varnothing approprié. Depuis plusieurs années, les compteurs existants sont remplacés par des compteurs équipés de capteurs pour relève à distance et ce remplacement a été totalement achevé en 2013.

- Compteurs :
 - Individuels : 1926
 - Généraux : **12 (aux différentes sorties de chaque réservoir).**

- Nombre d'abonnés : 1920

Nombre		Volumes comptés en m3	Volumes produits en m3	Volumes achetés en m3
Branchements domestiques	1906	158 348	317 910	≈ 4 500
Branchements non domestiques	20	22 951		(ELOYES, POUXEUX, BELLEFONTAINE)

- Réseau :

La longueur du réseau est d'environ **74,2 km** composé de canalisations de \varnothing 32 mm. à 200 mm. en fo

nte, PVC et polyéthylène. Dans la mesure où le financement le permet, une portion de canalisation obsolète est remplacée chaque année (de l'ordre de 300-500 mètres).



3 - INDICATEURS FINANCIERS - TARIFICATIONS

- Prix de l'eau : 1,46 € HT/m3.
- Tarification : identique quel que soit l'usager (particulier ou industriel).
- Évolution et révision :

Révision du tarif chaque année pour équilibrer le budget annexe en fonction de l'accroissement des charges suivantes :

- Amortissement des investissements,
- Intérêts de la dette,
- Fonctionnement des nouvelles installations et contraintes de qualité,
- Autofinancement pour les besoins d'investissement.

- Prix du m3 d'eau consommé :

Tarification fixe	
Abonnement annuel au réseau	72,84 €
T.V.A.	5,5 %
Tarification proportionnelle	
Prix du m3	1,46 €
Surtaxes communales ou syndicale	
Redevance Agence de l'Eau	0,310 €
Redevance F.N.D.A.E.	
Taxe Voies Navigables	
T.V.A.	5,5 %

- Facture d'eau :

Exercice 2012		Exercice 2013	Évolution	Justifications
Abonnement annuel	72,36	72,84	+ 0,7 %	Augmentation des ressources financières pour les besoins du service et le dégagement d'un autofinancement minimum des investissements
Prix du m3	1,45	1,46	+ 0,7%	



Redevance Agence de l'Eau (taxe anti pollution)	0,290	0,310	+ 6,9 %	
Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux (s'applique uniquement aux abonnés du réseau d'assainissement)		0,274		Transfert de cette redevance du budget assainissement au budget d'eau potable à la demande de l'Agence de l'Eau et du Trésor Public pour commodités d'encaissement de l'ensemble des redevances
T.V.A.	5,5 %	5,5 %	=	

Cf. annexe (factures 2013 et 2014 sur la base de 120 m3/par an). Deux simulations de factures tenant compte de la taxe de l'Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux ont été établies. Aussi, cette redevance n'apparaîtra plus sur les factures d'assainissement.

- Principales recettes réalisées en 2013 :

- Vente d'eau : 257 882,61 € HT (- 0,3 % par rapport à 2012),
- Abonnements : 134 366,44 € HT (+ 0,1 % par rapport à 2012),
- Prestations diverses (mise en service, relevés, taxe de raccordement, etc.) : 15 383,88 € HT (+ 44,45 % du principalement aux taxes de raccordement ces permis de fin 2012),
- Autres recettes d'exploitation : 2 800,00 € HT (vente du véhicule existant).

A partir de 2012, tout nouveau branchement a été assujéti au paiement d'une taxe de raccordement au réseau dont le montant est fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal.

4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Qualité de l'eau distribuée (source ARS) :

- Les analyses ont révélé 95,8 % de résultats conformes aux limites de qualité et 2 analyses non conformes sur 48 réalisées (Très léger taux de bactéries de 1 sur 100 ml localisé à l'école des Herbures suite à travaux).
- Synthèse : eau douce légèrement agressive présentant une bonne qualité bactériologique et physico-chimique après neutralisation. Elle est de bonne qualité physico-chimique pour l'ensemble des autres paramètres contrôlés hormis la présence d'arsenic légèrement supérieur (13,56 µg /L de moyenne) à la référence de qualité qui est de 10 µg /L pour le site du puits de la Prairie (Voir synthèse ARS ex DDASS en annexe). Les travaux nécessaires ont été effectués fin 2013 et depuis les valeurs constatées pour ce paramètre sont inférieures à 10 µg /L.



- Indice de gestion patrimoniale et de connaissance des réseaux : 100 (méthode de calcul de l'indice modifiée depuis 2013).
Il n'existe pas à l'heure actuelle de plan pluriannuel de renouvellement des branchements et canalisations qui sont généralement réalisés en parallèle des travaux de voirie. Il en est de même concernant la mise à jour annuelle de certaines données.
- Rendement du réseau de distribution : 62,43 % (65,78 % en 2012).
- Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) : 5,21 m³/km/jour (4,62 en 2012).
- Indice linéaire des pertes en réseau (ILP) : 4,47 m³/km/jour (3,88 en 2012).
- Indice linéaire de consommation (ILC) : 7,45 m³/km/jour (7,43 en 2012).
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 75 %.

L'ensemble des points de prélèvements hormis le captage réalisé en 2007 ont fait l'objet des arrêtés préfectoraux n° 683/91/DDAF du 27.12.1991 et n° 3015/2003 du 07.11.2003 et les travaux préconisés réalisés. Par contre, une étude de définition des périmètres de protection du captage réalisé en 2007 a été confiée à l'Association Scientifique pour la Géologie et ses Applications dont le rapport a été fourni fin 2010 et qui a été soumis pour avis à un hydrogéologue agréé désigné par les services de l'État. Les états et plans parcellaires ayant été réalisés, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pourra être réalisée à l'automne prochain dans la mesure où les services de l'ARS sont en cours de finalisation du dossier.

- Études et travaux :

Études et travaux financés en 2013		
Montants	Subventions	Objet
182 886,83 € HT.	37 071,70 € HT.	Remplacement de compteurs d'eau potable et acquisition d'une pompe, Acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement pour le Service des Eaux, Remplacement de la canalisation d'eau potable de la partie haute de la rue des Myrtilles (achèvement des travaux), Remplacement des canalisations d'eau potable rue des Pommiers et chemin du Pré Christophe, Substitution partielle du captage de la Prairie, Remaniement de canalisations d'eau potable rue et place de la gare, Recettes de subventions concernant les prestations et travaux réalisés et payés.



Études et travaux programmés en 2014 y compris les restes à réaliser 2013

Montants	Subventions	Objet
246 100,00 € HT.	Néant	Remplacement de compteurs d'eau et acquisition de petit matériel (reste à réaliser), Captage de source de la Basse des eaux et périmètres divers (poursuite des prestations de géomètre et DUP en reste à réaliser), Remplacement des canalisations d'eau potable rue des Pommiers et chemin du Pré Christophe (achèvement des travaux en reste à réaliser), Acquisition d'une console de télé relève des compteurs, Canalisation de bouclage entre Huchères et Saint-Nabord Centre, Remplacement de poteaux d'incendie, Reconversion de la station de traitement d'eau potable du site de Fallières (études et travaux) Recettes de subventions en reste à réaliser.

Études et travaux envisagés dans le futur

Les futurs investissements porteront majoritairement sur le renouvellement des canalisations, la restructuration du réseau, l'extension des réseaux en fonction des zones constructibles dégagées par le PLU et l'amélioration, le renforcement de la distribution et de la protection incendie le cas échéant.

Par ailleurs, lors du nettoyage des réservoirs, il a été constaté une dégradation de certains d'entre eux. Il en découle un besoin de réfection des revêtements intérieurs des réservoirs et une rénovation des façades des réservoirs non enterrés.

Les futurs investissements concerneront également les modifications ou adjonctions de gaz carbonique ou de soude des stations de traitement (neutralite) afin qu'elles soient adaptées au remplacement du calcaire marin actuellement utilisé par un produit de substitution d'une part, et/ou d'abaisser l'agressivité de l'eau par rapport aux nouvelles valeurs imposées par l'ARS.

Par ailleurs, il conviendra également d'achever les procédures de Déclaration d'Utilité Publique du captage de la Basse des Eaux et des sites de réservoirs et d'effectuer les travaux et prestations y relatifs (acquisition d'emprise, clôtures, réfection de maçonneries, clapets et accessoires divers).

Par ailleurs, il n'existe pas de branchements publics en plomb sur le réseau.

Autres indicateurs financiers :

- Montant des amortissements 2013 : 128 707,50 € HT ;
- Dettes : cf. annexe (état de la dette du Service des Eaux).



CAS 1: NON ABONNES AU RESEAU COLLECTIF D'EAU POTABLE

FACTURE D'EAU CALCULÉE AU 01/01/2013

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	6,03 €	72,360 €	3,980 €	76,340 €
Consommation eau	120	1,45 €	174,000 €	9,570 €	183,570 €
Redevance Agence Eau (taxe anti pollution)	120	0,290 €	33,800 €	1,859 €	35,659 €
TOTAUX			280,160 €	15,409 €	295,569 €

Soit un prix moyen du m3 de 2,463 € TTC.

FACTURE D'EAU CALCULÉE AU 01/01/2014

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	6,07 €	72,840 €	4,006 €	76,846 €
Consommation eau	120	1,46 €	175,200 €	9,636 €	184,836 €
Redevance Agence Eau (taxe anti pollution)	120	0,310 €	37,200 €	2,046 €	39,246 €
TOTAUX			285,24 €	15,688 €	300,928 €

Soit un prix moyen du m3 de 2,508 € TTC.

ÉVOLUTION 2013/2014 : + 1,83 %



Mairie - 1 rue de l'église - 88 200 Saint-Nabord

☎ 03 29 62 06 22 📠 03 29 23 05 30 @ info@saint-nabord.fr 🌐 www.saint-nabord.fr

CAS 2 : ABONNES AU RESEAU COLLECTIF D'EAU POTABLE

FACTURE D'EAU CALCULÉE AU 01/01/2013

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	6,03 €	72,360 €	3,980 €	76,340 €
Consommation eau	120	1,45 €	174,000 €	9,570 €	183,570 €
Redevance Agence Eau (taxe anti pollution)	120	0,290 €	33,800 €	1,859 €	35,659 €
TOTAUX			280,160 €	15,409 €	295,569 €

Soit un prix moyen du m3 de 2,463 € TTC.

FACTURE D'EAU CALCULÉE AU 01/01/2014 (Abonnés au réseau collectif d'assainissement)

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	6,07 €	72,840 €	4,006 €	76,846 €
Consommation eau	120	1,46 €	175,200 €	9,636 €	184,836 €
Redevance Agence Eau (taxe anti pollution)	120	0,310 €	37,200 €	2,046 €	39,246 €
Redevance Agence Eau (modernisation des réseaux)	120	0,274	32,880	1,808	34,688
TOTAUX			318,12 €	17,497 €	335,617 €

Soit un prix moyen du m3 de 2,508 € TTC.

ÉVOLUTION 2013/2014 : + 13,55 %



Mairie - 1 rue de l'église - 88 200 Saint-Nabord

☎ 03 29 62 06 22 ☎ 03 29 23 05 30 @ info@saint-nabord.fr 🌐 www.saint-nabord.fr

Cette évolution tient compte du transfert de la redevance pour la modernisation des réseaux et de la TVA relative à celle-ci sur la facture d'eau dont la conséquence sera également une réduction de la facture d'assainissement. En tenant compte de l'augmentation des tarifs et de la taxe anti pollution sans la redevance de modernisation des réseaux, l'évolution serait une augmentation de 1,81 %.

SOURCES	DÉBITS DES SOURCES en m ³ /j Étiage octobre 2013	RÉSERVOIRS
1 - PIERREL	363,2	FALLIERES
2- GRILLOT A	213,3	
3 - GRILLOT B	122,4	
4 - HOUOT	325,9	
5 - CHAVANES	100,0	DEVANT CHAUMONT
6 - MALPIERRE	386,6	
7 - BARBOTTOUSE - BABEL	392,6	
8 - BARBOTTOUSE - COUVAL	390,9	
9 - CLAVIER	270,9	
10 - ARPENTS	156,2	GRÉSIFAING
11 - HILFIGER A		
12 - HILFIGER B		
13 - HILFIGER C		
14 - ROCHOTTE - ETANG	240,0	LA ROCHOTTE
15 - ROCHOTTE - RUINES	62,6	
FORAGE DE LA PRAIRIE	30	GRATELY
TOTAL	3 568,8	

RÉSERVOIRS	VOLUME en m ³	SECTEUR DESSERVI	LONGUEUR DE RÉSEAU
FALLIÈRES	600	Fallières - Les Breuchottes ≈ 1 360 habitants	32,5 km.
DEVANT CHAUMONT	350	Ranfaing - Moulin - Centre - Peuxy ≈ 1 530 habitants	24 km.
GRÉSIFAING	1 000	Centre - Longuet ≈ 1 020 habitants	8,3 km
LA ROCHOTTE	350	Peuxy - Z.I. ≈ 265 habitants	5 km
GRATELY	400	Anty - Devant Chaumont + Renforcement ≈ 75 habitants	4,4km.

Discussions :

Monsieur DEMURGER : Il faut, cette année, que travaillions sur le rendement afin d'atteindre les 65%, condition indispensable à l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général des Vosges.

Monsieur AUDINOT déplore cette baisse du rendement et ne la comprend pas. En effet, pendant plusieurs années le rendement s'était amélioré. Grâce à la nouvelle télégestion, au corrélateur, le remplacement de l'ensemble des compteurs, ...

Il est vraiment dommage que tous ces efforts ne portent pas leurs fruits.

Alors il faut encore plus privilégier l'exploitation du réseau.

Il y avait tout pour nous rendre optimistes et pourtant. C'est un peu décourageant.

Monsieur le Maire ne peut qu'être d'accord et compte bien y travailler.



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
Année 2013**

COMMUNE DE SAINT-NABORD

JUIN 2014



1 - NOTE LIMINAIRE :

- Nature du service : collecte et épuration des eaux usées (assainissement collectif)
- Mode de gestion du service : gestion directe avec budget annexe soumis à la nomenclature comptable M 49.
- Les eaux usées et pluviales de la commune sont traitées sur trois sites :
 - Station d'épuration de la commune.
 - Station d'épuration du SIVOM de REMIREMONT, auquel la commune verse une contribution syndicale annuelle.
 - Station d'épuration de la commune d'ELOYES, à laquelle la commune paye sa redevance comme tout autre usager du service.

2 - INDICATEURS TECHNIQUES ET DE PERFORMANCE

- Nombre d'abonnés : 1460
- Nombre d'habitants desservis par les réseaux de collecte : environ 2800
- Nombre d'industriels raccordés : La Maille Verte des Vosges (ex Amès Europe) uniquement
- Volumes domestiques collectés : 127 055 m³
- Volumes industriels collectés (La Maille Verte, ex Ames Europe) : 22 138 m³
- Réseaux :

Les réseaux d'assainissement communaux ont une longueur d'environ 30 km et comportent à environ 50 % des réseaux d'eaux usées strictes et 50 % des réseaux unitaires. Ils sont constitués majoritairement de canalisations en béton et en PVC.

Différents ouvrages spécifiques équipent ces réseaux, en l'occurrence :

- 6 postes de refoulement ou de relèvement des eaux (1 à Peuxy, 1 au Centre, 3 à Moulin et Ranfaing, 1 à Fallières)
- 6 déversoirs d'orages sur les réseaux unitaires (1 à Peuxy, 4 à Longuet-Centre et 1 aux Breuchottes)
- 1 bassin de pollution à Peuxy.

Les ouvrages spécifiques ci-dessus sont régulièrement visités et nettoyés alors que des tronçons de réseaux sont curés annuellement.



Les postes de refoulement de Choisy (à Moulin) et de la rue des ravines (au centre) ont fait l'objet respectivement en 2012 et fin 2013/début 2014 d'une réhabilitation totale afin d'améliorer la sécurité du personnel (pompes en chambre sèche au lieu de pompes immergées existantes précédemment) et d'éviter les trop fréquentes pannes dues à la présence de plus en plus importante de lingettes par la mise en place de nouvelles pompes mieux adaptées qui a donné totale satisfaction.

L'indice de connaissance et de gestion patrimonial est de 30 points (méthode de calcul de l'indice modifiée depuis 2013).

Le taux de desserte par les réseaux est de l'ordre de 70 %

- Évaluation des charges brutes de pollution : cf. rapports ci-annexés pour la station de SAINT NABORD.
- Évaluation des charges brutes au cours de l'année : cf. rapports ci-annexés.
- Capacité d'épuration :
 - Station de SAINT-NABORD : 2 300 équivalents habitants
 - Station du S.I.V.O.M. de REMIREMONT : 5 000 équivalents habitants pour l'assainissement des effluents de SAINT-NABORD.
 - Station d'ELOYES : 2000 équivalents habitants pour l'assainissement des effluents de SAINT-NABORD.

La station de SAINT-NABORD est équipée d'appareils de prélèvement d'autosurveillance. Elle a fait l'objet d'une déclaration de rejet en date du 31 Décembre 2006 autorisée par le Préfet.

Les boues produites (800 m³ pour l'année 2013) sont évacuées et traitées par la STEP du SIVOM de REMIREMONT en totalité. Leur concentration moyenne est de 11,15 g/l soit une production de matière sèche d'environ 7,86 tonnes. Les autres déchets (sables, refus de dégrillage, graisses) sont évacués en décharge et centres agréés.

Les ouvrages ayant fait l'objet d'un dossier de déclaration à la Préfecture sont conformes au décret du 22 Juin 2007 (récépissé et arrêté préfectoral du 31.12.2006).

Le rendement moyen épuratoire en DB05 est compris entre 92 et 99 % et celui des matières en suspension (MES) est compris entre 89 et 99,6 % (valeurs issues de l'autosurveillance et des missions d'audit technique de L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse), rendements qui sont largement supérieurs au seuil de 70 % imposé par l'arrêté préfectoral. Les valeurs en DBO5 et MES parfois relativement faibles, sont dues alors à une forte dilution des effluents.

Par contre, les déversoirs d'orage des réseaux unitaires liés à la station d'épuration, bien qu'ayant été remaniés il y a 4 à 5 ans, présentaient quelques défauts de fonctionnement. Une consultation pour le choix d'un bureau d'études pour l'aménagement de ce système d'assainissement et notamment la résolution des problèmes liés au déversement des déversoirs d'orage a été réalisée, mais a été déclarée infructueuse au vu des résultats. En conséquence, des adaptations ont été réalisées par les services communaux qui ont permis d'éviter les déversements suite à obstruction du DO 3 et ont donné satisfaction. Parallèlement, une étude sur le devenir de la STEP est envisagée.

De plus, certaines installations, notamment de prétraitements nécessiteront prochainement une rénovation complète.



3 - INDICATEURS FINANCIERS :

- Prix de la redevance : 1,38 € HT. /m3.
- Abonnement au réseau : 12,36 € HT par année instauré depuis 2011
- Modalités de tarification : Identique quel que soit l'utilisateur sauf pour la société LA MAILLE VERTE ex AMES EUROPE qui bénéficie d'un dégrèvement de 30 % compte tenu du fait qu'elle bénéficie d'un contrat séparé avec le S.I.V.O.M. de REMIREMONT pour le traitement de ses effluents et qu'elle a participé financièrement à l'investissement de mise en place du réseau qu'il convient de réactualiser (délibération du Conseil Municipal du 08.06.2001).

Tarification fixe	
Abonnement annuel au réseau	12,36 €
T.V.A.	10 %
Tarification proportionnelle	
Prix du m3	1,38 €
Surtaxes communales ou syndicale	/
Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux (transféré sur la facture d'eau potable)	/
Redevance F.N.D.A.E.	/
Taxe Voies Navigables	/
T.V.A.	10 %

- Facture d'assainissement :

Exercice 2012		Exercice 2013	Évolution	Justifications
Abonnement annuel	12,24 €	12,36 €	+ 1 %	Instauration d'un abonnement au réseau d'assainissement pour toute propriété raccordée depuis 2011
Prix du m3	1.37 €	1,38 €	+ 0,73 %	-Augmentation du prix pour assurer le financement du service - Augmentation des charges de fonctionnement suite à la mise en place de nouvelles installations et réglementations en vigueur. - Maintien d'un autofinancement minimum des investissements.
Redevance Agence de				Transférée sur la facture et le budget



l'Eau pour modernisation des réseaux	-	-	-	d'eau potable
Redevance F.N.D.A.E.	/	/	/	
Taxe Voies Navigables	/	/	/	
T.V.A.	7 %	10 %	+ 42 %	

Cf. annexe (factures 2013 et 2014 sur la base de 120 m3/par an).

4 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS :

- Recettes d'exploitation :

- Redevances : 195 543,00 € HT (- 2,8 % par rapport à 2012)
- Abonnement et taxe de raccordement au réseau communal : 26 328,15 € HT (+ 37 % par rapport à 2012 du fait de nombreux permis de construire déposés fin 2012 avant l'application des nouvelles règles thermiques ayant induit une nette augmentation des taxes de raccordement perçues)

- Autres recettes d'exploitation :

- Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau: 4 945,00 €
- Contribution du budget général à l'évacuation des eaux pluviales: 116 262,08 € HT.

- Dettes : cf. annexe (état de la dette du Service Assainissement)

- Études et travaux :

Études et travaux réalisés en 2013	40 981,00 € HT	Remplacement et modification des réseaux d'assainissement de la place de la Gare Travaux divers sur le secteur des Breuchottes Acquisition de matériels divers	Subventions : 00,00 €
Etudes et travaux programmés en 2014 y compris les restes à réaliser de 2013	163 835,87 € HT	Maitrise d'œuvre pour travaux sur déversoirs d'orage et système d'assainissement de Longuet (report partiel) Acquisition de matériels divers (report) Réseaux d'assainissement place de la gare Rénovation de l'équipement de la station de refoulement de la rue des Ravines report) Aménagements ou extensions diverses et réfection de regards et ouvrages divers Etude prospective sur la station d'épuration Extension de réseau rue du capitaine Poirot	Subventions : 00, 00 €
Travaux			



<p>envisagés au-delà</p>		<p>Les futurs investissements porteront l'amélioration de la station d'épuration ou les travaux nécessaires au transfert des effluents du centre-Longuet sur la STEP du SIVOM</p> <p>Un nouveau programme d'investissement pluriannuel tenant compte du schéma directeur d'assainissement et du nouveau P.L.U. sera élaboré.</p> <p>Il comportera des renouvellements et améliorations de réseaux et installations existantes, des extensions de réseaux, des vérifications de branchements.</p>	
--------------------------	--	--	--

- Montant des amortissements 2013 : 78 216,13 € HT.



FACTURE D'ASSAINISSEMENT CALCULÉE AU 01/01/2013

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 7 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	1,02 €	12,240	0,857 €	13,097 €
Redevance assainissement	120	1,37 €	164,400	11,508 €	175,908 €
Redevance Agence de l'Eau (modernisation des réseaux)	120	0,274 €	32,880 €	2,302 €	35,182 €
TOTAUX		209,520 €	14,667 €	224,187 €	

Soit un prix moyen du m3 de 1,868 €

FACTURE D'ASSAINISSEMENT CALCULÉE AU 01/01/2014

Sur la base de 120 m3.

Prestation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 10 %	Montant T.T.C.
Abonnement au réseau	12	1,03 €	12,360	1,236 €	13,596 €
Redevance assainissement	120	1,38 €	165,600	16,560 €	182,160 €
Redevance Agence de l'Eau (modernisation des réseaux transférée sur la facture et le budget d'eau potable)	120	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €
TOTAUX			177,960 €	17,796 €	195,756 €

Soit un prix moyen du m3 de 1,631 €

ÉVOLUTION 2012/2013 : - 12,69 %

Cette diminution est due au transfert de la redevance de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour modernisation des réseaux au budget et sur la facture d'eau potable. En tenant compte de l'augmentation des tarifs et de la TVA sans la redevance de modernisation des réseaux, l'évolution serait une augmentation de 3,57 %.



QUESTIONS DIVERSES

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 18 septembre 2014 à 20h00.

Clôture de la séance le 17 juillet 2014 à 20h50.

Le Maire,

Signé

Daniel SACQUARD.

Le Secrétaire de séance

Signé

Sébastien HUGUENIN.

